



Beauvais le 27 Janvier 2017

LETTRE OUVERTE à

**Monsieur le Préfet de l'Oise,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Oise,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,**

Nous ne pouvons admettre les décisions prises à l'encontre des jeunes par les autorités du Département de l'Oise et de l'Etat.

Il n'est pas acceptable que le Conseil Départemental de l'Oise refuse d'assurer la mission de protection de l'Enfance qui est la sienne en affirmant que l'Oise « refuse de prendre en charge tout nouveau mineur étranger sauf ceux que le juge impose et qu'il « souhaite un territoire sans migrant ». Ainsi de nombreux jeunes en danger sont abandonnés.

Il n'est pas acceptable que le Conseil Départemental décide, par principe, de ne plus signer de contrat « Jeune Majeur » aux jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.)

En conséquence de quoi, le jour de leurs dix-huit ans, ces jeunes sont livrés à eux-mêmes. Dans le meilleur des cas, ils sont hébergés chez des camarades .Sinon ils se retrouvent à la rue. C'est actuellement le cas à Beauvais de plusieurs lycéens. A l'école la journée, le soir à la recherche d'un toit. En cette période de grand froid une place leur est accordée à 23 heures pour un hébergement d'urgence qu'ils doivent libérer le lendemain dès 6 heures du matin.

Il n'est pas acceptable que la Préfecture refuse de délivrer des titres de séjour aux jeunes étrangers scolarisés et en cours de formation professionnelle. Rares sont ceux qui parviennent à obtenir le titre « étudiant » ou le titre « salarié » qu'ils demandent.

Il n'est pas acceptable que ces jeunes soient destinataires d'une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF) qui les rend encore plus angoissés et plus vulnérables, alors que leur projet de vie est ici et nulle part ailleurs.

Les cas sont nombreux. Un exemple : Alain (orphelin) est arrivé en France en 2010 à l'âge de 16 ans et demi. Il a été pris en charge par l'ASE. A 18 ans, il a bénéficié d'un « contrat jeune majeur », avec un titre de séjour, qui a été renouvelé. Il a ainsi pu obtenir un CAP Métallurgie et un CAP Plomberie. Mais la Préfecture a ensuite refusé le renouvellement de son titre .Contrôlé par la police le 4 janvier 2017, il a reçu une OQTF (après 7 années de présence et d'intégration). Il a fallu une décision du Juge des Libertés pour le libérer du centre de rétention de Vincennes où il avait été enfermé.

Nous vous prions de croire que notre détermination est grande pour obtenir qu'une autre politique d'accueil et d'accompagnement soit menée envers cette jeunesse.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations citoyennes.

Pour le Collectif "Solidarité Jeunes Migrants" constitué autour du R.E.S.F. (Réseau Education Sans Frontières) regroupant des associations, syndicats, groupements divers et des professionnels du domaine éducatif et social (professeurs, parents d'élèves, travailleurs sociaux).

Michèle Kachouche, Présidente de "Solidarité Migrants"
22 Rue Charles Caron 60000 BEAUVAIS